

CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 23 Mai 2024 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

Jeunesse

• D2024/31 – Convention entre la Commune de Mios et le DITEP.

Finances

- D2024/32 Tarif du remplacement de clés ou de badges en cas de perte.
- D2024/33 Mise à jour des tarifications des salles communales.
- D2024/34 Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Administration générale

• **D2024/35** – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Vie scolaire

• **D2024/36** - Remboursement des frais de transport à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Ramonet, pour une sortie pédagogique des élèves de CM2 le 31 mai 2024.

Urbanisme

- D2024/37 Avenant n°1 à la convention d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Mios, la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).
- D2024/38 Autorisation donnée à l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) de signer une promesse synallagmatique de vente (PSV) avec le bailleur social Gironde Habitat sur le foncier cadastré AC n°32.
- D2024/39 Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LISEA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de maintenance et de remisage pour les Trains A Grande Vitesse (TAGV) - Avis du Conseil municipal.
- D2024/40 Plan Local d'Urbanisme Révision allégée n°1 Bilan de concertation et arrêt du projet.
- **D2024/41** Saint Brice Renonciation à la servitude de passage constituée par acte notarié en date du 23 octobre 1995.
- D2024/42 Acquisition de terrain Avenue du Val de l'Eyre.
- **D2024/43** Passation d'une convention-cadre pour la réalisation au service des hébergeurs entre la Commune de Mios et l'Office de Tourisme « Coeur »du Bassin d'Arcachon.